

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
-----  
COMMUNE DE OUISTREHAM  
-----  
EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Patrick QUIVRIN, (P. M. MAUGER), Christophe GSELL, Amélie NAUDOT (P. M. CHAUVOIS), Isabelle VILLEY DESMESERETS (P. Mme LECHEVALLIER), Nadia AOUED (P. Mme POLEYN)

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Finances :**

**FINANCES COMMUNALES – BUDGET GENERAL – VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE (DM2)**

DEL20240923_13	Présents : 24	Pouvoirs : 4	Abstentions : 7	Suffrages exprimés :21	Pour : 21	Contre :
----------------	---------------	--------------	-----------------	------------------------	-----------	----------

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 19/09/2024

Il est nécessaire de procéder à quelques ajustements sur certains chapitres votés au BP2024 en investissement, qui concernent des opérations d'ordre entre sections.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, à l'unanimité des votes exprimés, avec 7 abstentions<sup>1</sup>, d'adopter la décision modificative suivante :

BUDGET GENERAL 2024 – DM2					
M57					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Imp°	objet	montant	Imp°	objet	montant
16	Remboursement Emprunts - cautions	89 998.61€	27	Autres Immobilisations Financières	89 998.61€
168748	Solde de l'avance remboursable consentie par le B. principal au B. locations suite à sa dissolution	89 998,61€	27638	Solde de l'avance remboursable consentie par le B. principal au B. locations suite à sa dissolution	89 998,61 €
041	Opérations patrimoniales	60 000€	041	Opérations d'ordre dans la section	60 000€
2313	Avance sur travaux restaurant scolaire - Intégration frais d'études sur travaux	60 000,00 €	238	Remboursement avance sur travaux	
			2031	restaurant scolaire et intégration frais d'études	60 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>149 998,61 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>149 998,61 €</b>

Imp° : chapitre/article d'imputation.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

**LE MAIRE**

**Romain BAIL**



Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le - 1 OCT. 2024  
Certifié exécutoire.

<sup>1</sup> MM Chauvois (+ le pouvoir de Mme Naudot), Meslé, Tison, Frenod et Mmes Segaud Castex et Le Bas s'abstiennent.